

Longueuil, le 18 septembre 2026

Jean-Philippe Meloche
Professeur - École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Université de Montréal

Objet : Questions non répondues au forum d'information en ligne - démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Bonjour,

Nous vous remercions encore une fois d'avoir participé à notre forum d'information en ligne le 10 septembre 2026 dans le cadre de la démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

Lors du forum, les échanges ont été très riches et ont suscité un grand nombre de questions de la part des personnes participantes. Bien que nous ayons tenté de répondre à un maximum d'entre elles lors de l'activité, le temps ne nous a pas permis de traiter l'ensemble des questions soulevées. Vous trouverez ci-dessous celles qui sont restées en suspens.

Si possible, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre vos réponses d'ici le 25 septembre 2026 afin de nous permettre d'assurer un suivi adéquat auprès des personnes participantes et d'alimenter la suite de la démarche.

1. Lors de votre présentation vous avez souligné qu'environ 33 % des revenus de taxes foncières à Longueuil proviennent de propriétés non résidentielles et qu'une partie de ces taxes serait payée par des non-résidents. Vous en concluez que les non-résidents contribuent déjà en partie au financement des services de loisir. Existe-t-il une façon reconnue de chiffrer cette contribution ? À votre connaissance, est-ce que des villes québécoises ont déjà effectué cet exercice avant de décider d'imposer ou non des frais supplémentaires aux non-résidents ?
2. Dans votre présentation vous avez distingué deux problèmes différents :
 1. Le problème financier, associé au fait que les non-résidents ne contribueraient pas aux taxes de la ville.
 2. Le problème pratique, c'est-à-dire que les non-résidents prennent des places limitées qui auraient pu aller à des résidents (contingemment).

Vous avez suggéré que, dans le cas de Longueuil, c'est surtout la rareté des places qui devrait justifier une intervention. Dans cette logique est-ce que des processus d'inscription en deux vagues, à l'exemple de Gatineau, serait-il plus proportionné qu'une surcharge tarifaire ?

Merci pour votre précieuse collaboration.

En vous souhaitant mes salutations les plus distinguées.

Auxane Celen – Conseillère à la participation publique